

MAIRIE  
DE  
**CHARLY-ORADOUR**  
57640



**ARRÊTÉ MUNICIPAL N°05/2016**  
En date du 25/02/2016

**ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT REGLEMENTATION  
SUR LA CIRCULATION ROUTIERE**

**ROUTE DE METZ**

**DU 29/02/2016 JUSQU'AU 10/03/2016**

Le Maire de Charly-Oradour

VU la loi n°82.213 du 2 mars 1982,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2542-2, L.2542-10 relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police et les articles L.2213-1 et L.2213-2 relatifs aux pouvoirs du Maire sur les voies à l'intérieur de l'Agglomération.

VU le Code de la Route et notamment ses articles R.1<sup>er</sup>, R.26, R.26.1, R.27, R.44 et R.225,

VU l'article R 610-5 du Code Pénal,

VU l'arrêté ministériel du 7 juin 1977 relatif à la signalisation des routes et autoroutes (Ministère de l'Intérieur et Ministère de l'Equipement et de l'Aménagement du Territoire),

VU l'arrêté du 4 octobre 1973 du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Equipement, du Logement et du Tourisme portant application de l'article R. 26.1 du Code de la Route,

**Vu la demande de permission de voirie présentée par Monsieur Denis ALBERT, représentant la société ALTECO TP, rempart St Thiebault à METZ, pour une demande de stationnement-dépôt et ouvrages divers au 4B route de Metz du 29/02/2016 au 10/03/2016**

CONSIDERANT qu'il convient de prendre les mesures propres à permettre ces travaux,

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

Le stationnement et l'arrêt de camion benne pour le dépôt de matériaux et ouvrages divers sur la propriété de Monsieur MELLINGER Geoffrey, 4B Route de Metz, sont autorisés au niveau du côté droit de la Route de Metz, direction centre village, du n°4 au n° 4B Route de Metz à Charly-Oradour du 29/02/2016 au 10/03/2016.

**ARTICLE 2**

Monsieur Denis ALBERT, représentant la société ALTECO TP est chargé de mettre en place la signalisation afin d'assurer la bonne circulation des véhicules et la sécurité des piétons.

**ARTICLE 3**

Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Vigy, la Police Municipale d'Ennery, Monsieur Denis ALBERT, représentant la société ALTECO TP sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CHARLY-ORADOUR, le 25/02/2016

Le Maire,  
René HUBERTY

